Puis-je me rendre au travail aujourd'hui ?

Utilisez cet outil pour déterminer si vous devriez vous présenter au travail ou non.
Si vous avez besoin d'aide ou de conseils pour prendre une décision, veuillez appeler la ligne d'assistance **COVID-19 au 1-888-662-7482 (ouverte de 8 h à 19 h du lundi au vendredi et de midi à 19 h le samedi et le dimanche)** ou appelez votre CLSC.

Avant de vous rendre au travail, vérifiez si vous avez des symptômes (voir ci-dessous).

L'un des symptômes ci-dessous :

- Nouvelle toux ou toux qui s'empire
- Fièvre (38°C ou plus, par la bouche)
- Difficulté respiratoire / essouflement
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (avec ou sans perte du goût)

OU

Deux des symptômes ci-dessous :

- Nausées, vomissements ou diarrhée (au cours des 12 dernières heures)
- Douleurs musculaires
- Mal de tête
- Fatigue extrême
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge

Si vous avez des symptômes, restez chez vous et appelez la ligne Info-santé COVID-19 au 1-888-662-7482

(ouverte de 8 h à 19 h du lundi au vendredi et de midi à 19 h le samedi et le dimanche)
ou communiquez avec votre CLSC.

Vous devrez peut-être subir un test pour la COVID.

Si vos symptômes se manifestent lorsque vous êtes au travail :

- Utilisez un masque de procédure (comme ceux portés par le personnel à l'hôpital et non un masque artisanal en tissu).
- Isolez-vous dans une salle désignée à cette fin et demeurez à une distance de 2 mètres de toutes autres personnes.
- Appelez la ligne d'assistance COVID-19 pour connaitre les directives de dépistage.

Quand pourrai-je reprendre mon travail ?

- La ligne d'assistance COVID-19 vous fournira des directives sur l'observation de symptômes et les situations exigeant un test pour la COVID.
- Si vous subissez un test, les autorités de la santé publique vous communiqueront vos résultats.
- Ne retournez pas au travail avant de recevoir l'autorisation de le faire.

ᓄᓇᕗᒻᒥ ᐃᓗᓯᓕᓇᓂᕐᒧᑦ ᑲᑎᒪᔨᑦ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU NUNAVIK
NUNAVIK REGIONAL BOARD OF HEALTH AND SOCIAL SERVICES

2020-11-05 Lieu-de-travail_V1